



## Connaître les obligations réglementaires en matière de sécurité

### Objectifs :

- Connaître les obligations réglementaires en matière de sécurité en entreprise
- Comprendre l'intérêt de la prévention des risques
- Identifier les différents outils et méthodes de la prévention

### Public :

Cette formation s'adresse au personnel devant exercer la mission de référent sécurité.

**Pré-requis :** aucun

**Accessibilité :** Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un **référent handicap** étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'information : rendez-vous sur notre site [CCI Formation 49](#).

**Délais d'accès :** L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

### Compétences visées :

Maîtrise des outils et méthodes incontournables pour mettre en place et assurer le suivi d'une démarche de prévention et de sécurité dans une entité.

### Points forts :

#### Indicateurs de satisfaction et de performance :

Une offre riche et diversifiée avec plus de 200 formations sur des thématiques très ciblées.

Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur [notre page CCI Formation Continue](#).

*Poursuivez votre développement des compétences avec la formation [Prévention des risques Psycho sociaux en entreprise](#)*

### Modalités pédagogiques :

#### Méthodes :

Auto évaluation de ses pratiques en entreprises, Etude de cas, vidéos, analyse de situation...

#### Equipement matériel :

La CCI de Maine et Loire vous accueille en proximité dans ses 3 établissements de Formation à Angers, Cholet et Saumur. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur notre site Web [CCI Formation 49](#), nos trois campus, ateliers techniques, laboratoires

#### Equipe pédagogique :

Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

Notre formateur a été responsable Sécurité et Prévention des Risques professionnels

## INFORMATION

3 jours (21H)

€ 650 €

### Session(s) à Angers

- 27, 28 septembre et 20 octobre 2021



dans le secteur médical. Il est formateur en Prévention des Risques depuis 15 ans.

### **Validation / Certification :**

A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM – quizz – mise en situation ...).

Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.



## Programme :

### JOURNÉE 1 : LES CONNAISSANCES DE BASE EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

#### La sinistralité d'une entreprise, de quoi parle-t-on ?

Code de la sécurité sociale : définitions des accidents du travail et des accidents de trajet ; notion de présomption  
 Définition et particularités des maladies professionnelles  
 Les statistiques nationales : où les trouver, limites d'interprétation et intérêt pour mon entreprise  
 Les enjeux de la prévention : coût des accidents du travail et conséquences pour l'entreprise  
 Enjeux humains : droits et devoirs du salarié accidenté

#### Pourquoi mettre en œuvre de la prévention ?

Ce que dit le Code du Travail : les grands principes de base  
 Le MAD : Mécanisme d'Apparition du Dommage  
 Les 9 principes généraux de prévention  
 Les responsabilités de l'employeur et du salarié  
 L'inventaire des risques et leur évaluation : leur consignation dans le document unique d'évaluation des risques professionnels ( DUERP)  
 Méthode de conception et de mise à jour du DUERP  
 Obligations réglementaires fixées par le Code du Travail et par les textes le complétant  
 Les contrôles réglementaires  
 Les fiches de poste  
 La signalétique de sécurité  
 Les rapports avec les entreprises extérieures : le plan de prévention et le protocole de sécurité  
 L'autorisation de travail par point chaud : le permis de feu  
 L'arrêté du 19 mars 1993  
 Les formations à la sécurité : qui est concerné, pourquoi et à quel moment ?  
 Les documents et procédures obligatoires  
 Les Equipements de Protection Individuelle (EPI): conditions de mise en place  
 Spécificités liées aux ERP – établissements recevant du public : arrêtés du 25 juin 1980 modifié et dispositions particulières  
 Les ICPE – installations classées pour la protection de l'environnement  
 Base documentaire

#### Les acteurs de la prévention des risques : compétences et périmètres d'action

Les acteurs internes (direction, encadrement, salariés, le CSE, le salarié désigné compétent, l'expert libre,)  
 Les acteurs externes (inspection du travail, médecin du travail, CARSAT, organismes agréés...)  
 Implication de la responsabilité civile et pénale en cas d'accident ; notion de faute inexcusable de l'employeur  
 Le rôle spécifique de l'encadrement intermédiaire : qu'est que la délégation de pouvoir (principe, conditions de validité, limites)  
 AUTO-EVALUATION DE SA SITUATION AU REGARD DE SES PRATIQUES

### JOURNÉE 2 INTERVENIR FACE AUX RISQUES PROFESSIONNELS

Les visites sur site et l'analyse d'un poste de travail : adapter sa grille de lecture aux risques encourus  
 Le grand livre des risques : du risque incendie aux risques liés à la prise de stupéfiants  
 Particularités des risques psychosociaux  
 Qu'entend-on par « pénibilité » : le C2P  
 Réglementations particulières : les normes et les recommandations de la CNAMTS

### L'EVALUATION DES RISQUES



Définir une méthodologie adaptée à l'entreprise  
 Création et mise à jour du document unique  
 Etablir une grille de lecture des risques de son environnement professionnel  
 Evaluer les risques et déterminer les niveaux de priorité  
 Définir son plan d'action et son programme annuel de prévention  
 Qu'entend-on par « déplacement du risque » ?  
 Application pratique dans son entreprise ou son établissement :  
 Recherche des différents risques par ateliers et/ou postes de travail  
 Hiérarchiser les risques : comment définir les priorités ?  
 Recherche et utilisation des outils d'évaluation des risques

## ANALYSE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL

Qualification d'un accident du travail en fonction de sa gravité  
 Les différentes phases de l'analyse : de la collecte des informations à l'établissement des causes  
 Le questionnaire d'accident  
 La multi causalité d'un accident de travail  
 Découverte et utilisation de la méthode de l'arbre des causes  
 Le diagramme d'Ishikawa

## JOURNÉE 3 APPLICATION DANS LES ENTREPRISES

A partir d'une étude de cas le formateur vous amènera à :  
 Repérer les dangers  
 Etablir un premier diagnostic  
 Auditer les documents existants  
 Créer ou mettre à jour le registre de sécurité  
 Assurer l'organisation des secours dans l'entreprise (trousses de secours, fiches reflexes...)  
 Appliquer le protocole de sécurité, le plan de prévention, le plan de circulation et les prescriptions liées  
 Identifier les autorisations de conduite et les différents titres d'habilitation nécessaires à l'activité de l'entreprise  
 Créer ou mettre à jour : les fiches de sécurité au poste de travail, les fiches individuelles d'exposition à certains risques , les  
 fiches de données de sécurité des produits utilisés  
 Elaborer le Plan d'Organisation Interne – POI  
 Interpréter le Plan d'établissement répertorié – PER ou plan Etaré